

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 024-175/08/CC

■ Mutualisation des services informatiques - Revalorisation d'une Autorisation de Programme et création de deux Autorisations de Programmes

DTI 08/926/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Après la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) et du transfert de compétences de la Ville de Marseille (VdM) vers l'Etablissement Public, une convention de prestations dans le domaine des Nouvelles Technologies de Communication a été contractée entre les deux parties.

Cette convention mettait à disposition de MPM les équipements (matériels et logiciels) et services qui devaient être utilisés par les deux entités. La convention a permis à MPM, en l'absence de transfert des services fonctionnels, de mettre progressivement en place ses moyens informatiques.

Le fonctionnement des deux entités a nécessité une convention de prestations réciproques aux termes de laquelle chaque collectivité assurait le bon fonctionnement des éléments communs de leur système d'information. Toutefois, MPM n'a plus été en mesure d'assurer son exploitation informatique. En conséquence, une convention de mise à disposition réciproque des services a été contractée aboutissant à la mutualisation généralisée des services et systèmes d'information.

Aujourd'hui, il convient de tirer les enseignements des années passées pour améliorer la qualité de service. L'axe essentiel d'évolution est la redéfinition du périmètre de la convention. A dessein, il est nécessaire de :

- Créer et affecter une nouvelle Autorisation de Programme : Acquisition de logiciel pour un montant de 1.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2008 à concurrence de 300.000,00 €,
- Créer et affecter une nouvelle Autorisation de Programme : Acquisition de matériel pour un montant de 1.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2008 à concurrence de 300.000,00 €,

Revaloriser l'Autorisation de Programme existante 2006/00111 (Convention de gestion informatique) de 1.950.000,00 € pour atteindre la somme de 4.614.973,00 € - Affecter 700.000,00 € de crédits de paiement pour l'année 2008

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 07/389/CC en date du 29 juin 2007 portant approbation d'une convention de mutualisation des services informatiques de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création d'une autorisation de programme pour l'acquisition de logiciels et l'affectation des crédits de paiement,
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création d'une autorisation de programme pour l'acquisition de matériels et l'affectation des crédits de paiement,
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté l'augmentation de l'autorisation de programme 2006/00111 et l'affectation des crédits de paiement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création et l'affectation d'une Autorisation de Programme
SOUS POLITIQUE A210
MONTANT AP : 1 000 000,00 €
ESTIMATION CP 2008 : 300 000 €

Est approuvée la création et l'affectation d'une Autorisation de Programme
SOUS POLITIQUE A220
MONTANT AP : 1 000 000,00 €
ESTIMATION CP 2008 : 300 000 €

Est approuvée la revalorisation d'Autorisation de Programme 2006/00111
SOUS POLITIQUE A220
NOUVEAU MONTANT AP : 4 614 973,00 €
ESTIMATION CP 2008 : 700 000 €

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de la communauté urbaine - Sous politique A210- Sous politique A220.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN